



Grandir en Milieu Rural

Offre à destination des 0-25 ans

CAHIER DES CHARGES

APPEL À PROJET

MOBILITÉ ET NUMÉRIQUE

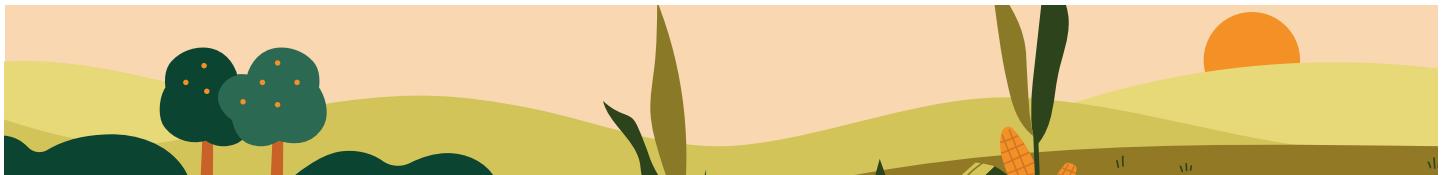
Décembre 2025 à mars 2026



MSA Portes de Bretagne
Service Action sanitaire et sociale

MSA santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



AU SUJET DE CET APPEL À PROJETS...

Conformément à la convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 (COG), la MSA souhaite renforcer son positionnement à destination de l'enfance et de la jeunesse (0-25 ans) sur les territoires. Il s'agit d'accompagner les acteurs des territoires à l'élaboration des politiques enfance-jeunesse répondant aux spécificités locales pour apporter les réponses les plus adaptées possible aux besoins des familles agricoles et rurales.

L'offre Grandir en Milieu Rural (GMR) contribue ainsi au développement de nouveaux projets ou actions répondant à des besoins spécifiques.

Cette offre se déploie sous la forme de trois volets dont voici les objectifs :

- **Accompagner les collectivités des 13 territoires prioritaires de la MSA Portes de Bretagne**

Il s'agit de viser en priorité les territoires essentiellement agricoles tout en tenant compte des critères de fragilité sociale.

- **Renforcer les offres de service à destination des familles des territoires prioritaires** en proposant une consolidation et un développement des partenariats par le versement d'aide au démarrage et d'aide à l'investissement.

- **Proposer un appel à projets mobilité et numérique sur les territoires prioritaires et ruraux**

Afin de poursuivre l'accompagnement au développement des initiatives locales, les élus de la MSA ont souhaité lancer un appel à projets dédiés à la Mobilité et au Numérique : l'un, l'autre et pourquoi pas les deux.

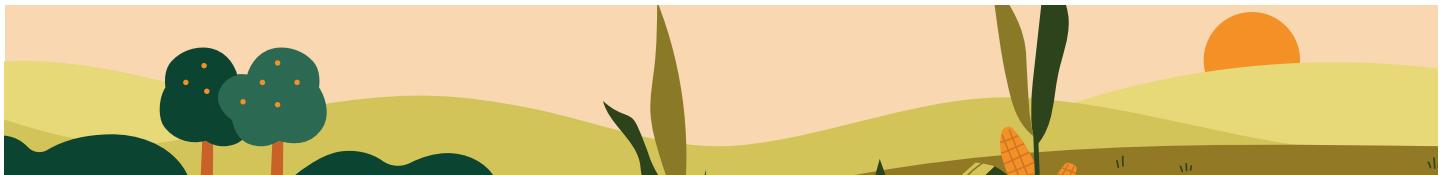
QUI PEUT CANDIDATER ?

L'appel à projet s'adresse aux acteurs à but non lucratif (associations loi 1901, communes et CCAS, etc) et doit viser :

- **Des territoires prioritaires tels que nous les avons définis dans notre plan d'action sanitaire et sociale pour les années 2022 à 2026**
- **Des territoires ruraux : les communes de moins de 7 000 habitants avec un taux de ressortissant MSA supérieur au taux départemental.**



La liste des territoires éligibles est consultable en annexe.



POUR QUELS PROJETS ?

Nous avons fait le choix de consacrer cet appel à projets à la **Mobilité et au Numérique**. Nous souhaitons ainsi favoriser l'innovation en permettant aux acteurs d'apporter des solutions nouvelles qui répondent aux besoins spécifiques des familles agricoles (horaires atypiques, travail saisonnier, handicap, insertion professionnelle...), des structures, et plus généralement des territoires prioritaires et ruraux.

Il peut s'agir de compléter, diversifier ou améliorer l'offre dans les territoires.

Pour renforcer le guichet unique de la MSA, ces projets pourront avoir une approche globale. L'appel à projets GMR pourra alors s'articuler avec d'autres dispositifs existants, internes MSA ou externes proposés par des partenaires locaux.

Nous sélectionnons les projets que nous accompagnerons au regard de leur pertinence.

Les projets concernant les travaux de voirie, les études de faisabilité et les projets de fonctionnement ne seront pas éligibles.

POURQUOI AVOIR CHOISI LES THÈMES DE LA MOBILITÉ ET DU NUMÉRIQUE ?

La mobilité

- Accompagner les territoires ruraux dans leur transition vers une mobilité plus durable au profit des enfants, des jeunes et des familles ;
- Développer l'accès à des dispositifs alternatifs de mobilité au profit des enfants, des jeunes et des familles.



Exemples de projets éligibles (liste non exhaustive) :

- Déploiement de dispositifs innovants de mobilité (mobilité durable, inversée, solidaire, ...) et des actions de communication valorisant ces dispositifs ;
- Solutions de mobilité partagées (covoiturage, centrale de mobilité), ponctuelles (services de transport à la demande), durables (services de location de vélos, de trottinettes) ;
- Actions de prévention des risques routiers.

Le numérique

- Favoriser l'accès aux droits et aux services : offre numérique, itinérance des services, médiation numérique
- Soutenir le développement d'activités numériques répondant aux besoins de familles



Exemples de projets éligibles (liste non exhaustive) :

- Accompagner les structures ou services afin de développer une offre numérique
- Proposer des actions de prévention sur les risques liés à l'usage du numérique



EN QUOI CONSISTE L'AIDE FINANCIÈRE ?

La participation de la MSA, cumulée avec d'autres cofinancements, ne pourra excéder le budget global du projet. Pour les actions ou projets portés par des collectivités locales, il conviendra de prendre en compte le budget global hors taxes.

Nous intervenons sur les projets à hauteur de 1 000€ minimum. Notre participation est susceptible d'être modulée selon :

- l'appréciation globale du projet ;
- la réponse aux besoins des familles agricoles et rurales ;
- la qualité du caractère collaboratif du projet.



Seule la décision attributive vaut accord de financement. Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive.

Les modalités de versement de la subvention s'effectuent en 70% d'acompte en début de projet et 30% de solde à la clôture du projet après réception du bilan.

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le dossier de participation se trouve :

- en téléchargement : <https://portesdebretagne.msa.fr/lfp/grandir-en-milieu-rural>
- en scannant le QR code ci-contre
- par mail à l'adresse : grandirenmilieurrural.blf@portesdebretagne.msa.fr



Le dossier doit impérativement comporter :

- les documents de présentation du projet (budget prévisionnel, plan de financement, devis...)
- les statuts si le projet est porté une association
- la composition de l'organe délibérant (Conseil d'administration si le projet est porté par une association, Conseil municipal pour une commune, conseil communautaire, etc..)
- le RIB du porteur

Nous pourrons éventuellement vous demander des documents complémentaires s'ils aident à la compréhension du projet.

Dossier à retourner avant le : 31 mars 2026

NB : Tout dossier incomplet ou réceptionné hors délai sera refusé



LE CALENDRIER

- Décembre 2025 : Lancement de l'appel à projets
- 31 mars 2026 : Clôture de la phase de dépôt des propositions des projets
- Avril à Juin 2026 : Examen des dossiers par le jury
- Juillet 2026 : Commission de décisions
- Septembre 2026 : Annonce des lauréats



Si les circonstances l'exigent, la MSA se réserve le droit de prolonger, de modifier, de reporter ou d'annuler l'appel à projets ainsi que les modalités afférentes sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Pour toutes informations, contactez-nous :



02 97 46 51 19

grandirenmilieurural.blf@portesdebretagne.msa.fr



COMMUNES ÉLIGIBLES À L'APPEL À PROJETS

I. Les communes des territoires prioritaires définis par la MSA portes de Bretagne dans son plan d'action sanitaire et social pour les années 2022 à 2026

a) Morbihan

Centre Morbihan communauté, Baud communauté, Pontivy communauté, Roi Morvan communauté, Ploërmel communauté, L'Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté.

b) Ille-et-Vilaine

Couesnon Marches de Bretagne Communauté, Saint-Méen Montauban Communauté, La Roche aux fées Communauté, Fougères Agglomération, Montfort Communauté, Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

II. Les communes hors territoires prioritaires (communes de moins de 7000 habitants et ayant un taux de ressortissant MSA supérieur à la moyenne départementale)

a) Morbihan

CA Lorient Agglomération	Bubry, Cléguer, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Quistinic
CC Auray Quiberon Terre Atlantique	Camors, Crach, Locoal-Mendon, Ploemel, Plumergat
CC Cap Atlantique	Camoël, Férel
CC Arc Sud Bretagne	Ambon, Arzal, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule, Saint-Dolay
CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	Brandivy, Colpo, Elven, Grand-Champ, Locmaria-Grand-Champ, Locqueltas, Plaudren, Plougoumelen, Sulniac, Surzur, Treffléan
CA Redon Agglomération	Allaire, Béganne, Peillac, Saint-Gorgon, Saint-Jacut-les-Pins

b) Ille-et-Vilaine

CC Liffré-Cormier Communauté	Dourdain, Ercé-près-Liffré, Gosné, La Bouëxière, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon
CC Val d'Ille-Aubigné	Andouillé-Neuville, Feins, Gahard, Guipel, Langouet, Melesse, Montreuil-sur-Ille, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Gondran, Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Symphorien, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon
Rennes Métropole	Bécherel, Clayes, Corps-Nuds, Gévezé, La Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Nouvoitou, Romillé
CA du Pays de Saint Malo Agglomération	Hirel, La Fresnais, Lillemer, Miniac-Morvan, Saint-Coulomb, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Père-Marc-en-Poulet
CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté	Baulon, Bourg-des-Comptes, Bovel, Comblessac, Goven, Guignen, La Chapelle-Bouëxic, Les Brulais, Lohéac, Loutehel, Mernel, Saint-Malo-de-Phily, Saint-Séglon, Val-d'Anast



COMMUNES ÉLIGIBLES À L'APPEL À PROJETS

b) Ille-et-Vilaine (suite)

CC de Brocéliande	Bréal-sous-Montfort, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Péran, Saint-Thurial, Treffendel
CA Redon Agglomération	Bains-sur-Oust, Bruc-sur-Aff, La Chapelle-de-Brain, Langon, Lieuron, Pipriac, Renac, Saint-Ganton, Saint-Just, Sixt-sur-Aff
CC Pays de Châteaugiron Communauté	Servon-sur-Vilaine, Piré-chancé
CC Bretagne Porte de Loire Communauté	Chanteloup, Ercé-en-Lamée, Grand-Fougeray, La Bosse-de-Bretagne, La Couyère, La Dominelais, La Noë-Blanche, Lalleu, Le Petit-Fougeray, Le Sel-de-Bretagne, Pancé, Pléchâtel, Poligné, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Saint-Sulpice-des-Landes, Saulnières, Teillay, Tresbœuf
CC Bretagne Romantique	Bonnemain, Cardroc, Combourg, Cuguen, Dingé, Hédé-Bazouges, La Baussaine, La Chapelle-aux-Filtzméens, Lanrigan, Les Iffs, Longaulnay, Lourmais, Meillac, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, Saint-Brieud-des-Iffs, Saint-Domineuc, Saint-Léger-des-Prés, Saint-Thual, Tinténiac, Trémeheuc, Trévérien, Trimer
CA Vitré Communauté	Argentré-du-Plessis, Availles-sur-Seiche, Bais, Balazé, Bréal-sous-Vitré, Brielles, Champeaux, Châtillon-en-Vendelais, Cornillé, Domagné, Domalain, Drouges, Erbrée, Étrelles, Gennes-sur-Seiche, La Chapelle-Erbrée, La Guerche-de-Bretagne, La Selle-Guerchaise, Landavran, Le Pertre, Louvigné-de-Bais, Marpiré, Mecé, Mondevert, Montautour, Montreuil-des-Landes, Montreuil-sous-Pérouse, Moulins, Moussé, Moutiers, Pocé-les-Bois, Princé, Rannée, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Christophe-des-Bois, Saint-Didier, Saint-Germain-du-Pinel, Saint-Jean-sur-Vilaine, Saint-M'Hervé, Taillis, Torcé, Val-d'Izé, Vergéal, Visseiche

Les EPCI comportant plus de 75% de communes rurales sont éligibles à l'appel à projet Mobilité et Numérique.



Grandir en Milieu Rural

Offre à destination des 0-25 ans

CAHIER DES CHARGES APPEL À PROJET MOBILITÉ ET NUMÉRIQUE